

Fin du projet éolien



La commune avait refusé le nouveau projet éolien.

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegou s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

Éolien. Un nouveau projet d'implantation d'éoliennes sur la commune, en limite de la commune de Prahecq, avait été élaboré par la société Ventelys en remplacement de celui situé dans la plaine de Saint-Martin-Juscorps. Le conseil municipal ne l'avait pas validé mais la possibilité d'un recours restait envisageable pour l'entreprise. Le maire a indiqué que le délai de recours était dépassé et qu'il n'avait eu connaissance d'aucune contestation.

Éclairage public. Le contrat de quatre ans avec Séolis arri-

vant à échéance ce mois-ci est renouvelé pour un montant de 2.196 €. Il concerne les 96 points d'éclairage public de la commune. Le maire a indiqué qu'un relampage sera effectué dans les prochains mois sur toutes les lampes du parc communal.

Voirie. La rue du Vieux-Moulin est très dégradée. En attendant la réalisation de travaux, un arrêté municipal, signalé par des panneaux, y interdira le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Les agriculteurs consultés ont fait part de leur compréhension et que leur travail n'en serait pas gêné.

Chantiers. Les travaux de menuiseries concernant la salle

multi-activités et celle des associations seront subventionnés au total de 75 % et ceux de clôture du cimetière et de l'école le seront à 50 %.

Taxe d'équipement. Le taux de cette taxe locale est maintenu à 3 %.

Balayage des rues. Cette nouvelle compétence du Sivu est acceptée par le conseil municipal. 24 heures de balayage avaient été utilisées l'an passé, avec des priorités à la D104, de l'entrée de la commune à La Monge jusqu'à la route de Brûlain, et ensuite, selon les disponibilités, les routes de Prahecq, La Figère ou du Bas-Berri. L'horaire sera porté à 25 heures l'an prochain.